

### Pour tous les projets :

- Devis estimatifs détaillés des dépenses, datés de moins d'1 an. En cas d'achat en co-propriété, le devis devra préciser le coût total du matériel et la quote-part prise en charge par le demandeur d'aide.
- Etude prévisionnelle simplifiée (modèle disponible dans « documents à télécharger »)
- Etat récapitulatif des dépenses (modèle disponible dans « documents à télécharger »)
- Liste comptable des matériels
- Derniers comptes clôturés et certifiés (sauf exploitants au micro-BA)

### Selon les caractéristiques du porteur :

Situation	Pièce à fournir
Personne physique (exploitant à titre individuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité en cours de validité</li> <li>- Attestation MSA de moins de 6 mois. Pour les nouveaux installés, elle doit mentionner la date d'inscription à la MSA</li> </ul>
Personne morale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statuts datés et signés par tous les associés</li> <li>- Attestation MSA de moins de 6 mois. Pour les nouveaux installés, elle doit mentionner la date d'inscription à la MSA</li> <li>- GAEC : délibération afférente au projet ou décision autorisant la demande d'aide, signée de tous les associés</li> </ul>
Association, collectif, CUMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat, pouvoir ou délégation autorisant le signataire à faire la demande.</li> <li>- Composition du conseil d'administration et du bureau en exercice</li> </ul>
Collectif, CUMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste adhérents (avec leur N° de SIRET) des participants au projet</li> <li>- Engagement des adhérents participant à l'investissement de ne pas solliciter d'aide individuelle sur des matériels de même type sur la période de programmation</li> </ul>
Association	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait du journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture</li> </ul>
Si la structure comporte un atelier d'élevage (au-delà du RSD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ICPE : accusé de déclaration avant-projet, ou arrêté préfectoral d'enregistrement ou d'autorisation</li> <li>- Inventaire des animaux au moment de la transmission de la demande (extraction du logiciel de suivi de troupeau, ou tout document permettant de vérifier les effectifs précis)</li> </ul>

**Pour les projets impliquant :**

<b>Situation</b>	<b>Pièce à fournir</b>
Une démarche au titre du code de l'urbanisme	Récépissé de déclaration préalable, ou arrêté de permis de construire
Un permis de construire	Ensemble des plans (masse, situation, façade)
Des aménagements et/ou équipements intérieurs	Plan ou croquis avant/après
Des aménagements extérieurs (chemins, clôtures...)	Plan détaillé (plan de masse avec matérialisation des aménagements prévus)
Un ouvrage de type boviduc/oviduc	Autorisation au titre du service compétent des routes concernées (cerfa N°14023*01) Plan détaillé (plan de masse avec matérialisation des surfaces accessibles au pâturage avant/après)

**Pour les projets portant sur un atelier d'élevage**

<b>Situation</b>	<b>Pièce à fournir</b>
Projet lié à une évolution des effectifs animaux	ICPE : accusé de déclaration après-projet, ou arrêté préfectoral d'enregistrement ou d'autorisation

**Pour les projets portant sur un atelier d'élevage (hors logement paillé intégral) :**

<b>Situation</b>	<b>Pièce à fournir</b>
Atelier générant des effluents	Dexel avant-projet
Projet modifiant la nature ou le volume des effluents	Dexel après-projet

**Pour les projets conquérants ou de rang 2 :**

Situation	Pièce à fournir
Tous	<p>- Devis à fournir selon le montant de la dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 25 000 € : le devis choisi</li> <li>- de 25 000€ à 100 000€ : le devis choisi + 1 devis comparatif</li> <li>- plus de 100 000€ : le devis choisi + 2 devis comparatifs</li> </ul> <p><b>Concernant les bâtiments et agroéquipements courants (et uniquement dans ces cas) :</b> la Région dispose de référentiels de coûts, la fourniture de devis comparatif n'est donc pas obligatoire dans ces cas. Si le recours au référentiel venait à générer un plafonnement au détriment du porteur, il lui sera proposé d'en fournir un au moment de l'instruction.</p>
Agriculture Biologique	Attestation de certification
Préservation de l'élevage allaitant pâturant	Dernière déclaration PAC
HVE3	Attestation de certification
MAEC évolution/système	Dernière déclaration PAC
Agroforesterie	Dossier technique (attendus précisés dans « documents à télécharger »)
Haies	
Valeur ajoutée/SIQO	Attestation de certification
Groupe d'évolution des pratiques	Attestation d'adhésion

***Dans un souci de simplification, la Région se procure autant que possible les justificatifs sans faire appel au porteur (installations aidées, MAEC transition, capitalisation dans les cheptels allaitants...).***

***Toutefois, au cours de l'instruction, d'autres pièces non citées ici peuvent apparaître nécessaires pour sécuriser le dossier. Dans ce cas, la Région se rapprochera du porteur pour préciser les attendus.***